



Autorisations conditionnelles des avocats de service :

Répondre à l'avis de renouvellement de
l'autorisation

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i>	2
<i>Répondre à l'avis</i>	4
<i>Options</i>	6
<i>Accepter et soumettre</i>	8

Introduction

Les membres inscrits au tableau qui ne satisfont pas aux exigences d'expérience minimales au moment de leur demande d'inscription au tableau des avocats de service peuvent se voir accorder un statut d'autorisation conditionnelle.

Les avocats de service inscrits à titre conditionnel ont l'obligation de satisfaire aux exigences d'expérience minimales dans les 24 mois suivant leur autorisation. Contrairement aux autorisations liées aux certificats, les autorisations des avocats de service ne peuvent pas faire l'objet d'une prorogation discrétionnaire de 12 mois.

À titre de rappel, en plus de satisfaire aux exigences d'expérience minimales pour l'inscription au tableau, l'autorisation de fournir des services d'avocat de service est accordée, conformément aux Règles de gestion du tableau établies en application de la Loi de 2020 sur les services d'aide juridique, pour une durée limitée à 24 mois et n'est renouvelable que si le membre satisfait désormais aux exigences d'expérience minimales relatives à l'autorisation.

Les images de cet outil de travail sont présentées à titre d'information uniquement. Vos avis seront personnalisés en fonction de votre inscription au tableau, de vos autorisations et des dates de renouvellement.

Avis préliminaire

Vous recevrez un avis sur [Aide juridique en ligne](#) **trois mois avant l'expiration** de votre autorisation conditionnelle, comme le montre la figure 1 :

Authorization Renewal notice / Avis de renouvellement d'autorisation

LAO's records reflect that you currently hold a Conditional Status in DC - Criminal duty counsel authorization. Your Conditional Status is scheduled to expire on ~~November 21, 2020~~. For further details please click on Communication > View mail and correspondence tab or Personal info > Self Reports.

Les dossiers d'AJO indiquent que vous détenez actuellement un statut conditionnel dans le cadre de l'autorisation d'avocat de service Droit criminel. Votre statut conditionnel expirera le ~~novembre 2020~~. Pour plus de détails, veuillez cliquer sur l'onglet Communication > Afficher le courrier et la correspondance ou Informations personnelles > Auto-évaluations.



Figure 1 : Capture d'écran de l'avis de renouvellement de l'autorisation sur la page d'accueil d'Aide juridique en ligne

Remarque importante : vous devez répondre à l'avis sur le site Aide juridique en ligne. Si vous ne répondez pas, vous risquez de perdre toutes les autorisations pour lesquelles vous avez obtenu un statut conditionnel.

Répondre à l'avis

Vous pouvez :

- **Soit cliquer sur « Communication »**
puis sur « Courrier et correspondance »
- **Soit cliquer sur « Renseignements personnels »**
puis sur « Afficher l'avis de renouvellement de l'autorisation » sous « Déclaration des avocats »



Figure 2 : Capture d'écran de la navigation dans Aide juridique en ligne mettant en évidence un avis pour les avis de renouvellement.

Vous serez alors invité(e) à consulter tous les avis de renouvellement d'autorisation, ainsi que leurs dates d'échéance, comme le montre la figure 3.



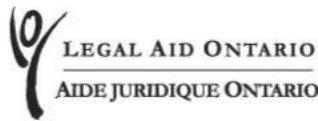
The screenshot shows the Legal Aid Ontario (AIDE JURIDIQUE ONTARIO) interface. At the top, there is a header with the organization's logo and name. Below the header, there is a navigation bar with the text "Fournisseur: (11111111) (11/11/2024) 18:00:00". The main content area is titled "Avis de renouvellement" and contains a table with the following columns: "Objet", "Date d'échéance", "Reçu", "Lu", and "Statut". The table has one row with the following data: "DC - Avocat-conseil en violence familiale - Avis de renouvellement d'autorisation de DC", "01/04/2025 12:00:00AM", "04/14/2024 12:00:00AM", a checkmark icon, and "Nouveau".

	Objet	Date d'échéance	Reçu	Lu	Statut
1	DC - Avocat-conseil en violence familiale - Avis de renouvellement d'autorisation de DC	01/04/2025 12:00:00AM	04/14/2024 12:00:00AM	✓	Nouveau

Figure 3 : Capture d'écran de l'avis de renouvellement de l'autorisation comme indiqué ci-dessus.

Options

Après avoir sélectionné l'avis auquel vous devez répondre, vous aurez le choix entre deux options, comme le montre la figure 4 :



Avis de renouvellement d'autorisation

Les dossiers d'AJO indiquent que vous avez actuellement une autorisation conditionnelle de fournir des services d'avocat(e) de service en Avocat-conseil en violence familiale. Votre statut conditionnel expirera le **10 janvier 2025**.

Veillez choisir l'une des options suivantes.

- Je déclare satisfaire maintenant aux exigences d'expérience minimale d'AJO pour obtenir l'autorisation de fournir des services d'avocat(e) de service en Avocat-conseil en violence familiale.
- Je ne satisfais pas aux exigences d'expérience minimale d'AJO pour fournir des services d'avocat(e) de service en Avocat-conseil en violence familiale et je demande le retrait de mon autorisation de fournir des services d'avocat(e) de service juridique en Avocat-conseil en violence familiale.

Figure 4 : Capture d'écran des options relatives au renouvellement de l'autorisation des avocats de service, comme indiqué ci-dessus.

Si vous satisfaites désormais aux exigences d'expérience minimales pour un tableau particulier, vous passerez à la catégorie « Satisfait aux exigences » et votre autorisation sera renouvelée pour une période supplémentaire de 24 mois.

Si vous ne satisfaites pas aux exigences d'expérience minimales, votre autorisation de fournir des services d'avocat de service vous sera retirée. Si, plus tard, vous répondez aux exigences d'expérience minimales, vous pourrez demander à nouveau cette autorisation.

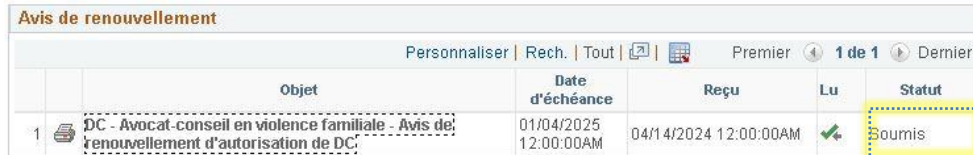
Veillez noter qu'AJO se réserve le droit de vérifier périodiquement que les membres inscrits répondent aux exigences d'expérience minimales. Les membres inscrits doivent conserver les renseignements prouvant qu'ils répondent aux exigences d'expérience minimales et être en mesure de les présenter si AJO en fait la demande.

Les membres inscrits qui ne sont pas en mesure de prouver qu'ils ont satisfait aux exigences d'expérience minimales peuvent se voir retirer leur autorisation. La présentation de renseignements faux ou trompeurs peut avoir des conséquences sur l'inscription au tableau, pouvant aller au retrait du tableau et à un rapport au Barreau de l'Ontario.

Accepter et soumettre

Après avoir fait votre choix, sélectionnez « Accepter et soumettre » au bas de la page. Un message contextuel s'affichera pour confirmer votre réponse, qui ne pourra plus être modifiée une fois qu'elle aura été soumise. Cliquez sur « OK ».

Vous recevrez un message indiquant que votre demande a été soumise correctement et le statut de l'avis de renouvellement passera à « Soumis », comme le montre la figure 5 ci-dessous :



The screenshot shows a table titled 'Avis de renouvellement' with a toolbar at the top containing options like 'Personnaliser', 'Rech.', 'Tout', and 'Premier 1 de 1 Dernier'. The table has five columns: 'Objet', 'Date d'échéance', 'Reçu', 'Lu', and 'Statut'. A single row is visible with the following data: '1' in the first column, an icon and text 'DC - Avocat-conseil en violence familiale - Avis de renouvellement d'autorisation de DC' in the 'Objet' column, '01/04/2025 12:00:00AM' in the 'Date d'échéance' column, '04/14/2024 12:00:00AM' in the 'Reçu' column, a green checkmark icon in the 'Lu' column, and 'Soumis' in the 'Statut' column. The 'Statut' cell is highlighted with a yellow dashed border.

	Objet	Date d'échéance	Reçu	Lu	Statut
1	DC - Avocat-conseil en violence familiale - Avis de renouvellement d'autorisation de DC	01/04/2025 12:00:00AM	04/14/2024 12:00:00AM	✓	Soumis

Figure 5 : Capture d'écran de l'avis de renouvellement dûment rempli dans Aide juridique en ligne.